



ASSOCIATION
DE VALLÉE
DE LA BOURBRE

Autorisation pour reproduire Ou diffuser des photos

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

en qualité de :

donne à Familles Rurales l'autorisation de reproduire et de diffuser les photographies et/ou vidéos réalisées par Familles Rurales de ma personne ou de celle de mon/mes enfant(s) :

Pour les usages exclusifs suivants : journaux Familles Rurales, supports vidéos Familles Rurales, illustrations de documents d'information Familles Rurales, illustrations du site Internet Familles Rurales.

Cette autorisation est valable pour une durée de 10 ans à compter de 2024. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photos/vidéos ne devront pas porter atteinte à ma réputation ou à ma vie privée, ou à celle de mon enfant.

Le :

A :

Signature :



ATTESTATION

Nous soussignés, Madame, Monsieur,

.....

Parents ou tuteurs légaux de l'/s enfant/s,

Nom et Prénom

Nom et Prénom

Nom et Prénom

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil de loisirs de Familles Rurales Vallée de la Bourbre.

Son acceptation conditionne l'admission de mon/mes enfant/s.

La non acceptation pour tout ou partie de ce règlement implique le refus d'accueil de l'/des enfant/s.

Date :

Signature

AUTORISATION PARENTALE

Je (nous) soussigné(s) _____ autorise (ons) les responsables de l'accueil de loisirs Familles Rurales à présenter mon (mes) enfant(s) à un médecin en cas de soin à donner d'urgence et si nécessaire sous anesthésie. Nous nous engageons à rembourser les frais médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques éventuels.

Si cela est possible, nous souhaitons la consultation du docteur
(Nom, adresse, téléphone) _____

Où l'hospitalisation à _____

(Précisez le nom de l'hôpital ou de la clinique).

Nous autorisons notre (nos) enfant(s) :

- à participer aux activités organisées par l'association (transport y compris)
- à voyager : en voiture individuelle ou par moyen de transport collectif
- à se baigner.

Notre (nos) enfant(s) : _____, _____, _____
sait (savent) nager.

Notre (nos) enfant(s) : _____, _____, _____
ne sait (savent) pas nager.

(NB : les enfants autorisés à se baigner doivent être vaccinés contre la poliomyélite).

Observations particulières (contre-indications alimentaires, maladies chroniques ...) ou recommandations des parents pour chacun des enfants : _____

Personnes à prévenir en cas de nécessité :

Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Tél : _____

Sortie des enfants

Nous autorisons notre (nos) enfant(s) à rentrer à la maison, après le fonctionnement de l'accueil, que s'il(s) (sont) est accompagné(s) de _____ ou de toute autre personne pour laquelle nous nous engageons à faire connaître l'identité auparavant à l'équipe d'animation.

Autorisation de sortie en dehors des horaires de l'accueil

L'accueil se terminant à 17 h 00, si exceptionnellement, notre (nos) enfant(s) devai(en)t sortir avant, nous nous engageons à fournir une décharge au directeur.

Lu et approuvé
Le :

Signature du père et de la mère
(ou signature du tuteur légal)



Le paiement validera votre inscription.

ATTENTION : 3 jours minimum pour que les enfants vivent pleinement les thèmes proposés.

Vacances Eté Juillet 2024

| Nom et Prénom de l'enfant Date de Naissance | Semaine 1 08/07/24 au 12/07/24 | Semaine 2 15/07/24 au 19/07/24 | Semaine 3 22/07/24 au 26/07/24 | Semaine 4 29/07/24 au 02/08/24 | Montant et N° Chèque |
|--|--|--|--|--|--|
| | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | |
| <i>Jours de la semaine</i> | <input type="radio"/> L <input type="radio"/> M <input type="radio"/> M <input type="radio"/> J <input type="radio"/> V | <input type="radio"/> L <input type="radio"/> M <input type="radio"/> M <input type="radio"/> J <input type="radio"/> V | <input type="radio"/> L <input type="radio"/> M <input type="radio"/> M <input type="radio"/> J <input type="radio"/> V | <input type="radio"/> L <input type="radio"/> M <input type="radio"/> M <input type="radio"/> J <input type="radio"/> V | |
| | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | |
| <i>Jours de la semaine</i> | <input type="radio"/> L <input type="radio"/> M <input type="radio"/> M <input type="radio"/> J <input type="radio"/> V | <input type="radio"/> L <input type="radio"/> M <input type="radio"/> M <input type="radio"/> J <input type="radio"/> V | <input type="radio"/> L <input type="radio"/> M <input type="radio"/> M <input type="radio"/> J <input type="radio"/> V | <input type="radio"/> L <input type="radio"/> M <input type="radio"/> M <input type="radio"/> J <input type="radio"/> V | |
| | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | |
| <i>Jours de la semaine</i> | <input type="radio"/> L <input type="radio"/> M <input type="radio"/> M <input type="radio"/> J <input type="radio"/> V | <input type="radio"/> L <input type="radio"/> M <input type="radio"/> M <input type="radio"/> J <input type="radio"/> V | <input type="radio"/> L <input type="radio"/> M <input type="radio"/> M <input type="radio"/> J <input type="radio"/> V | <input type="radio"/> L <input type="radio"/> M <input type="radio"/> M <input type="radio"/> J <input type="radio"/> V | |
| <u>Pré accueil</u> | <input type="checkbox"/> 7H30-8h <input type="checkbox"/> 18H-18H30 | Préciser les jours : <input type="radio"/> L <input type="radio"/> M <input type="radio"/> M <input type="radio"/> J <input type="radio"/> V |



Le paiement validera votre inscription.

ATTENTION : 3 jours minimum pour que les enfants vivent pleinement les thèmes proposés.

Vacances Eté Août 2024

| Nom et Prénom de l'enfant Date de Naissance | Semaine 1 19/08/24 au 23/08/24 | Semaine 2 26/08/24 au 30/08/24 | Montant et N° Chèque |
|--|--|--|--|
| | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | |
| <i>Jours de la semaine</i> | ○L ○M ○M ○J ○V | ○L ○M ○M ○J ○V | |
| | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | |
| <i>Jours de la semaine</i> | ○L ○M ○M ○J ○V | ○L ○M ○M ○J ○V | |
| | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | |
| <i>Jours de la semaine</i> | ○L ○M ○M ○J ○V | ○L ○M ○M ○J ○V | |
| <u>Pré accueil</u> | <input type="checkbox"/> 7H30-8h <input type="checkbox"/> 18H-18H30 | <input type="checkbox"/> 7H30-8h <input type="checkbox"/> 18H-18H30 | Préciser les jours : ○L ○M ○M ○J ○V |

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fiche d'inscription Accueil de Loisirs Val-de-Virieu 2024

Responsable de(s) enfant(s)

Nom – Prénom _____

Adresse complète : _____

Parent 1 : Mère Père Autre : _____

Profession : _____

Nom – Prénom : _____

☎ Domicile : ____/____/____/____/____

☎ Portable : ____/____/____/____/____

☎ Travail : ____/____/____/____/____ ☒ Mail : _____@_____

Parent 2 : Mère Père Autre : _____

Profession : _____

Nom – Prénom : _____

☎ Domicile : ____/____/____/____/____

☎ Portable : ____/____/____/____/____

☎ Travail : ____/____/____/____/____ ☒ Mail : _____@_____

Les allocations familiales

N° allocataire complet : _____ Montant du quotient familial* : _____

Sont versées par : CAF MSA Autre : _____

Nom de la caisse : _____

Adresse : _____

**Merci de fournir un justificatif en cas de modification.*

Médecin de famille

Nom : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Familles Rurales

Ma famille adhère à l'association Familles Rurales de la Vallée de la Bourbre, d'un montant de 26€.

N° de chèque : _____

Ma famille est déjà adhérente à l'association Familles Rurales de la Vallée de la Bourbre.

Date d'inscription : _____

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la charte de l'accueil de loisirs.

Fait à _____

Le _____

Signature des parents ou du tuteur légal :

Grille Tarifaire Vacances, aides comprises 2024

| Forfaits | Quotient Familial | | | | | |
|--|-------------------|--------------|---------------|------------|-------------|--------|
| | - de 440 | 441 à 640 | 641 à 840 | 841 à 1140 | 1141 à 1340 | + 1341 |
| Blandin, Chassignieu, Chélieu, Val-de-Virieu, Valencogne*. | | | | | | |
| 3 jours | 14€* | 26€** | 38€*** | 56€ | 59€ | 62€ |
| 4 jours | 18€* | 34€** | 50€*** | 74€ | 78€ | 82€ |
| 5 jours | 21€* | 41€** | 60€*** | 91€ | 96€ | 101€ |
| Val du Dauphiné | | | | | | |
| 3 jours | 35 € | 41€ | 47€ | 56€ | 59€ | 62€ |
| 4 jours | 46€ | 54€ | 62€ | 74€ | 78€ | 82€ |
| 5 jours | 56€ | 66€ | 75€ | 91€ | 96€ | 101€ |
| Extérieur | | | | | | |
| 3 jours | 56€ | 59€ | 62€ | 65€ | 68€ | 71€ |
| 4 jours | 74€ | 78€ | 82€ | 86 | 90€ | 94€ |
| 5 jours | 91€ | 96€ | 101€ | 106€ | 111€ | 116€ |
| <p>* : Une aide CCAS est apportée aux familles issues des communes de Blandin, Chassignieu, Chélieu, Val-de-Virieu et Valencogne. Montant par journée : *= 7€ ; **= 5€ ; ***= 3€</p> | | | | | | |

Inscription forfait à la semaine sur 5 jours, 4 jours ou 3 jours pour le suivi pédagogique : cf. grille ci-dessus.

Aide possible des CCAS et Comité d'Entreprise. Fermeture 2 semaines en Août 2024.

Pré-accueil facturé 1 € (7 h 30 – 8 h) et de 1€ (18 h – 18 h 30).

L'inscription de chaque enfant est effectuée sur une base forfaitaire d'un minimum de 3 jours.

Le forfait correspond à une offre déterminée par avance sur une période supérieure ou égale à 3 jours, et dont la périodicité est hebdomadaire. Pour ce forfait, il est demandé un paiement global et invariable quel que soit le nombre de jours de présence de l'enfant

Grille Tarifaire Mercredis, aides comprises 2024

| Journées | Quotient Familial | | | | | |
|--|-------------------|----------------|-----------------|------------|-------------|--------|
| | - de 440 | 441 à 640 | 641 à 840 | 841 à 1140 | 1141 à 1340 | + 1341 |
| Blandin, Chassignieu, Chélieu, Val-de-Virieu, Valencogne*. | | | | | | |
| ½ Journée SR | 2,50€* | 4,50€** | 6,50€*** | 9€ | 10€ | 11€ |
| ½ Journée AR | 4,50€* | 6,50€** | 8,50€*** | 11€ | 12€ | 13€ |
| Journée | 5€* | 9€** | 13€*** | 19€ | 20€ | 21€ |
| Val du Dauphiné | | | | | | |
| ½ Journée SR | 6 € | 7€ | 8€ | 9€ | 10€ | 11€ |
| ½ Journée AR | 8€ | 9€ | 10€ | 11€ | 12€ | 13€ |
| Journée | 12€ | 14€ | 16€ | 19€ | 20€ | 21€ |
| Extérieur | | | | | | |
| ½ Journée SR | 9€ | 10€ | 11€ | 12€ | 13€ | 14€ |
| ½ Journée AR | 11€ | 12€ | 13€ | 14€ | 15€ | 16€ |
| Journée | 19€ | 20€ | 21€ | 22€ | 23€ | 24€ |
| SR= Sans Repas AR= Avec Repas * : Une aide CCAS est apportée aux familles issues des communes de Blandin, Chassignieu, Chélieu, Val-de-Virieu et Valencogne. Montant par ½ journée : * = 3,50€ , ** = 2,50€ , *** = 1,50€ . Montant par journée : * = 7€ ; ** = 5€ ; *** = 3€ | | | | | | |

Aide possible des CCAS et Comité d'Entreprise.

Pré-accueil facturé 1 € (7 h 30 – 8 h) et de 1€ (18 h – 18 h 30).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ACCUEIL DE LOISIRS

SANS HEBERGEMENT

DESCRIPTION

L'accueil de loisirs est organisé et géré par l'Association Familles Rurales Vallée de la Bourbre. C'est un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : EXTRA SCOLAIRE (période de vacances) et PERI SCOLAIRE (mercredi).

L'ALSH est une entité éducative dont l'habilitation est délivrée par la direction départementale de la jeunesse et la cohésion sociale (SDJES). Il est soumis à une législation et à une réglementation spécifique relative à l'accueil collectif des mineurs.

Les locaux sont mis à disposition de l'association par la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné.

Le lieu d'accueil : 139 rue du Champ de Mars 38730 VAL-DE-VIRIEU. L'espace d'accueil aménagé pour les enfants est aux normes de sécurité en vigueur et suffisamment spacieux pour leurs besoins. Familles Rurale Vallée de la Bourbre a contracté une assurance responsabilité civile couvrant les enfants des familles adhérentes.

MODALITES D'ACCUEIL

Public concerné :

L'ALSH accueille les enfants scolarisés de 3 à 12 ans. L'accueil de tous est favorisé : adaptations pensées et mises en œuvre pour les enfants en situation de handicap.

L'ALSH fonctionne :

- en période scolaire le mercredi,
- tous les jours pendant les vacances scolaires sauf jours fériés, vacances de Noël et 3 semaines en août.

La capacité d'accueil du centre est de 50 enfants maximum dont 16 enfants de moins de 6 ans.

Horaires d'ouverture :

| Période | Horaires | Observations | Pré-accueil sur demande * |
|-----------------------|-------------------|--------------|---------------------------|
| PERI SCOLAIRE | | | |
| le mercredi | 08 h 00 - 18 h 00 | avec repas | 7h30-8h00 /18h00-18h30 |
| | 08 h 00 - 13 h 30 | avec repas | 07 h30 - 08 h 00 |
| | 12 h 00 - 18 h 00 | avec repas | 18 h 00 - 18 h 30 |
| | 13 h 30 - 18 h 00 | sans repas | 18 h 00 - 18 h 30 |
| EXTRA SCOLAIRE | | | |
| vacances scolaires | 08 h 00 - 18 h 00 | avec repas | 7h30-8h00 /18h00-18h30 |

* Pré-accueil sur demande facturé 1 €.

Pour le bon déroulement des activités et une bonne organisation de l'équipe d'encadrement, les horaires doivent être respectés. L'équipe d'encadrement ne peut en aucun cas être tenue responsable de tout accident survenu en dehors des heures d'ouverture de l'ALSH.

Accueil :

Les parents ou la personne habilitée doivent accompagner l'enfant dans les locaux de l'accueil de loisirs. L'enfant n'est sous la responsabilité de l'ALSH qu'à partir du moment où il est pris en charge par l'équipe d'animation et noté présent.

Modalités d'accès à l'ALSH :

Il est interdit d'amener au centre tout matériel dangereux. L'association décline toute responsabilité concernant la perte éventuelle d'objets personnels.

La cour réservée à l'ALSH n'est pas un lieu de passage. Son accès est strictement réservé aux enfants, à l'équipe encadrante et accompagnants durant les plages horaires d'arrivée et de départ, sauf autorisation expresse de la présidente de l'association ou du directeur (intervenants, livraisons..., ayant-droits de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné).

Le portail est pourvu d'une sonnette, il est verrouillé le matin à 9H00 et ouvert le soir à 17H00.

L'ALSH est un espace non-fumeur y compris dans la totalité de son enceinte (cour et bâtiment).

Départ :

Les enfants peuvent partir uniquement avec leurs parents ou l'adulte responsable ou tout autre adulte désigné sur présentation d'une décharge signée par les parents. Toutefois si un ou les deux parents ne sont pas habilités pour récupérer leur(s) enfant(s), le directeur doit être en possession d'une attestation.

Les enfants ne peuvent sortir seuls du centre qu'à partir de l'âge de 7 ans ou plus et sur présentation d'une décharge signée des parents.

Tout retard exceptionnel des parents doit être signalé au plus vite auprès du directeur du centre. Si les personnes habilitées ne sont pas venues rechercher l'enfant à la fermeture du centre le directeur les contactera. En tout état de cause, le maximum est fait pour sécuriser et rassurer l'enfant. Les services de gendarmerie ne sont sollicités qu'en dernier recours.

Encadrement :

L'encadrement est assuré par un directeur diplômé BAFD et du personnel diplômé BAFA ou en formation dans le cadre de la législation imposée par la SDJES.

L'encadrement nécessite 1 encadrant pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 encadrant pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Les parents peuvent être sollicités pour les sorties : par exemple pour les baignades afin de compléter le groupe d'animation et renforcer la sécurité.

PROJET EDUCATIF :

Il est défini par l'association Familles Rurales et précise les besoins éducatifs et sociaux. Il décline les objectifs en fonction du public accueilli, de ses besoins et son environnement social. Ces objectifs servent au directeur pour élaborer son projet pédagogique avec son équipe d'animation.

PROJET PEDAGOGIQUE

Il est la déclinaison du projet éducatif en termes opérationnels. Ces documents sont disponibles sur demande.

La vie collective :

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixée par l'équipe d'animation. Les enfants doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants ou personnes chargées de l'encadrement. Les enfants doivent respecter les matériels, les fournitures et les espaces mis à disposition. Les parents sont pécuniairement responsables de toute détérioration volontaire et devront rembourser le matériel abîmé ou les réparations nécessaires.

En cas de comportement problématique persistant, un rendez-vous formel est fixé. Sans changement significatif, une exclusion temporaire voire définitive peut être décidée par la présidente de l'association et le directeur de l'ALSH, et cela sans indemnisation des frais d'inscription.

Il va de soi que le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes règles et obligations.

L'ALSH n'accueille pas les enfants présentant un état fébrile. En cas de maladie contagieuse, les délais d'éviction sont à respecter conformément aux directives en vigueur. Les parents doivent fournir une attestation sur l'honneur de non contagion au retour de l'enfant.

Soins spécifiques :

En cas d'accident, le directeur engagera les démarches nécessaires. Suivant la gravité il appellera les secours, suivra les indications de la fiche sanitaire et préviendra l'adulte responsable de l'enfant ainsi que la présidente de l'association.

Maladie et traitement :

Seul le directeur de l'ALSH est habilité à administrer un médicament à l'enfant, avec une autorisation écrite des parents et sur présentation de l'ordonnance.

Vêtements :

Une tenue correcte est exigée pour les enfants et le personnel.

Il est conseillé de mettre aux enfants des vêtements adaptés aux activités proposées. Les enfants doivent avoir avec eux selon les activités et le temps : un sac, une gourde, un chapeau, un vêtement de pluie et des chaussures adaptées.

Les parents peuvent également fournir une paire de chaussons pour l'intérieur, drap, oreiller et couverture pour la sieste.

Les téléphones portables ne sont pas autorisés pendant les activités au sein du centre, seul le directeur déroge à ce règlement.

Repas :

Les menus sont affichés à l'intérieur du centre.

La cuisine de l'ALSH est équipée d'un terminal en liaison froide conforme aux normes en vigueur. Les repas sont préparés et fournis par le prestataire retenu.

Afin de faciliter l'intégration des enfants ayant des pratiques alimentaires spécifiques (allergies, handicap, religion...) une contractualisation sera effectuée avec la famille.

Assurance :

En cas de vol ou de dégradation, la responsabilité des parents est engagée. Les parents doivent avoir une assurance responsabilité civile. Par ailleurs la structure est assurée pour les activités et services qu'elle propose.

Inscriptions :

Les inscriptions des mercredis peuvent se faire par mail jusqu'au lundi avant 12h00, ou lors des permanences du directeur (lundi de 16h00 à 18h00 et jeudi de 10h00 à 12h00). Une plaquette de présentation est diffusée aux familles pour chaque période d'ouverture avec le programme d'activités que vous pouvez commenter à vos enfants. Attention de respecter les délais d'inscription pour garantir l'accueil de vos enfants.

Pour chaque famille inscrite, un dossier administratif est remis. Il comprend :

- la fiche d'inscription

- la fiche sanitaire remplie
- l'autorisation parentale
- le règlement intérieur signé et daté
- un justificatif avec le quotient familial et le n° allocataire CAF
- l'attestation d'assurance Responsabilité Civile
- la copie des pages de vaccination du carnet de santé
- l'autorisation du droit à l'image

L'inscription de chaque enfant est effective dès remise du dossier complet et réception du paiement.

Absence :

Toute absence non excusée et non justifiée par un certificat médical ne peut donner lieu au remboursement des prestations. Pour le bon fonctionnement de la structure, toute absence prévue doit être signalée au directeur 2 jours avant au minimum.

Tarifs :

Les tarifs sont établis en fonction du quotient familial pour les habitants de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné et des communes extérieures. L'adhésion annuelle à FAMILLES RURALES est obligatoire pour chaque famille (26 €).

L'inscription de chaque enfant est effectuée sur une base forfaitaire d'un minimum de 3 jours. Le forfait correspond à une offre déterminée par avance sur une période supérieure ou égale à 3 jours, et dont la périodicité est hebdomadaire. Pour ce forfait, il est demandé un paiement global et invariable quel que soit le nombre de jours de présence de l'enfant.

| QF Mercredis Familles résidentes COMMUNAUTE DE COMMUNS VALS du DAUPHINE (VDD) | ½ Journée avec repas 8h-18 h *2 | ½ Journée sans repas 13h30-18h *2 | Aide CCAS ½ journée *1 | Journée 7h30 – 18h30 | Aide CCAS Journée *1 | ½ Journée avec repas Familles extérieures | ½ Journée sans repas 13h30-18h *2 | Journée Familles extérieures |
|--|---|---|------------------------------|-------------------------|-------------------------------|---|---|------------------------------------|
| Moins de 440 | 8.00 € | 6.00 € | 3.50 € | 12.00 € | 7.00 € | 11.00 € | 9.00 € | 19.00 € |
| 441 à 640 | 9.00 € | 7.00 € | 2.50 € | 14.00 € | 5.00 € | 12.00 € | 10.00 € | 20.00 € |
| 641 à 840 | 10.00 € | 8.00 € | 1.50 € | 16.00 € | 3.00 € | 13.00 € | 11.00 € | 21.00 € |
| 841 à 1140 | 11.00 € | 9.00 € | | 19.00 € | | 14.00 € | 12.00 € | 22.00 € |
| | | | | | | | | |

| | | | | | | | | |
|--------------|---------|---------|--|---------|--|---------|---------|---------|
| 1141 à 1340 | 12.00 € | 10.00 € | | 20.00 € | | 15.00 € | 13.00€ | 23.00 € |
| 1341 et plus | 13.00 € | 11.00 € | | 21.00 € | | 16.00 € | 14.00 € | 24.00€ |

*1 Une aide du CCAS est apportée aux familles issues des communes de Blandin, Chassignieu, Chélieu, St Ondras, Val-de-Virieu et Valencogne.

*2 Aide possible des CCAS (cf. infos ci-dessus) et Comité d'Entreprise.

Avec possibilité d'un accueil à partir de 7 h 30 le matin et jusqu'à 18 h 30 le soir.

Aide supplémentaire de 5 € pour les enfants de Chélieu.

Remise de 30 % pour le 3^e enfant.

| QF Vacances | Forfait 5 jours | Forfait 4 jours | Forfait 3 jours | Aide CCAS * à la journée |
|-----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------------------|
| Périmètre VDD | | | | |
| Moins de 440 | 56.00 € | 46.00 € | 35.00 € | 7.00 € |
| De 441 à 640 | 66.00 € | 54.00 € | 41.00 € | 5.00 € |
| De 641 à 840 | 76.00 € | 62.00 € | 47.00 € | 3.00 € |
| 841 à 1140 | 91.00 € | 74.00 € | 56.00 € | |
| 1141 à 1340 | 96.00 € | 78.00 € | 59.00 € | |
| 1341 et plus | 101.00 € | 82.00 € | 62.00 € | |
| Extérieurs VDD | | | | |
| Moins de 440 | 91.00 € | 74.00 € | 56.00 € | |
| De 441 à 640 | 96.00 € | 78.00 € | 59.00 € | |
| De 641 à 840 | 101.00 € | 82.00 € | 62.00 € | |
| 841 à 1140 | 106.00 € | 86.00 € | 65.00 € | |
| 1141 à 1340 | 111.00 € | 90.00 € | 68.00 € | |
| 1341 et plus | 116.00 € | 94.00 € | 71.00 € | |

* Une aide du CCAS est apportée aux familles issues des communes de Blandin, Chassignieu, Chélieu, St Ondras, Val-de-Virieu et Valencogne.

Inscription forfait à la semaine sur 5 jours, 4 jours ou 3 jours pour le suivi pédagogique : cf. grille ci-dessus. Aide possible des CCAS et Comité d'Entreprise.

Fermeture 3 semaines en Août.

Pré-accueil facturé 1 € (7 h 30 – 8 h) et (18 h – 18 h 30).

Modalités de paiement :

Le règlement se fait au moment de l'inscription par chèque à l'ordre de **Familles Rurales Vallée de la Bourbre** ou à défaut en espèces validant ainsi l'inscription.

Les chèques vacances sont acceptés sans décompte des frais de gestion appliqués par l'ANCV.

La prise en charge d'une partie du règlement par les Comités d'Entreprises ou autres organismes sont acceptés.

Sur demande, une attestation de paiement et de présence est établie (CAF, impôts, comité d'entreprise).

Le tarif inclut l'ensemble des activités proposées dans le programme. Il est voté par le Conseil d'Administration de l'association et révisable chaque année. Il est affiché dans les locaux du centre de loisirs.

ORGANISATION DES ACTIVITES SPECIFIQUES

1. Les conditions d'organisation des activités physiques ou à caractère exceptionnel

Pour les activités spécifiques, les modalités liées aux instructions départementales Jeunesse et Sport (SDJES) sont respectées.

Les activités programmées sur la plaquette peuvent être modifiées pour diverses raisons de force majeure. Celles-ci sont alors communiquées aux parents.

2. Les conditions de surveillance des enfants lors des fêtes de l'accueil de loisirs, des activités exceptionnelles, des sorties...

Lors des moments festifs ou des fêtes, les parents sont responsables de leur/s enfant/s à partir du moment où ils sont présents sur le site et dans tous les cas en dehors des heures d'ouverture.

Les sorties sont organisées en respect avec l'âge des enfants. L'équipe d'animation est en nombre en rapport avec la législation en vigueur liée à la sortie concernée.

Les parents peuvent être sollicités sur les sorties baignade ou sorties exceptionnelles pour compléter le groupe d'animateurs et/ou renforcer la sécurité. Le parent est alors responsable de l'ensemble de son groupe.

SORTIES - VEILLEES :

Lorsque des sorties sont prévues, pendant les mercredis ou pendant les vacances, les parents en sont informés lors de l'inscription et dans la plaquette de présentation de chaque période. Le repas est fourni.

Pour que les enfants puissent participer aux sorties, les parents doivent avoir rempli l'autorisation de sortie qui est dans le dossier d'inscription.

Pour certaines sorties, un nombre d'enfant minimum peut être requis. L'équipe d'animation se réserve le droit d'exclure les enfants pour qui les sorties peuvent représenter un danger, les parents sont informés dès l'inscription.

Dans le cadre de l'ALSH, des veillées peuvent être organisées.

Les parents sont informés de leurs conditions d'accueil et du déroulement lors de l'inscription.

Coordonnées :

Familles rurales vallée de la Bourbre

Présidente : Françoise GAUTHIER

Tél : 06 41 30 51 03 - mail: afr-bourbre@orange.fr

Directeur de l'accueil de loisirs : Raphaël MACHE

Tél : 04 74 92 11 18 - mail : centredeloisirs.afr.bourbre@gmail.com



ATTESTATION

Nous soussignés, Madame, Monsieur,

.....

Parents ou tuteurs légaux de l'/s enfant/s,

Nom et Prénom

Nom et Prénom

Nom et Prénom

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil de loisirs de Familles Rurales Vallée de la Bourbre.

Son acceptation conditionne l'admission de mon/mes enfant/s.

La non acceptation pour tout ou partie de ce règlement implique le refus d'accueil de l'/des enfant/s.

Date :

Signature

Accueil de Loisirs Sans Hébergement FAMILLES RURALES de VALLEE DE LA BOURBRE



Projet Pédagogique 2023 - 2027



ASSOCIATION
DE VALLÉE
DE LA BOURBRE



Projet Éducatif

A Val-de-Virieu, Familles Rurales Vallée de la Bourbre est présente depuis octobre 1963. Notre association, animée par des valeurs humaines, privilégie les contacts, le soutien aux familles pour éviter l'isolement. Elle propose diverses animations pour aller vers les autres, des activités intergénérationnelles afin de favoriser le lien social et la convivialité : soirées jeux, ateliers couture, tricot-crochet...

Familles Rurales attache une grande importance à la bienveillance qui facilite les rencontres et crée des liens durables entre les familles dans une chaleureuse ambiance : repas annuel des aînés, bourses aux vêtements – jouets, sorties culturelles, conférences sur divers thèmes...

Des loisirs adaptés pour l'accueil des enfants de 3 ans scolarisés à 12 ans : l'accueil de loisirs agréé de Familles Rurales Vallée de la Bourbre offre aux enfants l'opportunité de découvrir ou pratiquer des activités variées, ludiques, éducatives et pédagogiques...

Les loisirs proposent des expériences positives qui rendent l'enfant acteur de ses expérimentations et lui permettent de prendre de nouvelles responsabilités et de développer leur autonomie. Ils favorisent la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle.

Les loisirs se déroulent dans un esprit de solidarité, de liberté, de responsabilité, de non-violence, de partage, de respect et d'entraide. Les enfants participent à une vie de groupe, à des activités multiples et nouvelles pour les aider à :

- grandir, découvrir leur environnement, être curieux, savoir écouter les autres,
- construire leur identité,
- préparer leur avenir,
- avoir des projets communs, assumer un choix de projet et aller jusqu'au bout de l'activité choisie,
- devenir autonomes, responsables et acteurs de leur vie sans aller à l'encontre de l'éducation des parents.

Il ne sera fait aucune distinction de milieu social, de nationalité, de culture, de religion ou de conviction politique. C'est accueillir aussi les enfants en situation de handicap avec un accueil adapté à chaque situation.

En reconnaissant les compétences des parents, c'est permettre leur implication au sein de l'accueil de loisirs où des complémentarités avec les membres de l'équipe d'animation contribuent à l'épanouissement des enfants dans leurs loisirs.

Les parents s'engagent pour participer à la dynamique de l'accueil de loisirs qui place l'enfant au cœur du projet. Cet engagement va de la contribution à la conception d'un projet éducatif qui permet notamment d'identifier les besoins des familles, les spécificités du milieu rural et de la réglementation en vigueur.

Les familles ont la possibilité de s'investir dans la structure pour créer des espaces de parole, des temps de partage, d'expérience et de s'impliquer dans la vie locale.

Une équipe d'animation recrutée accompagne les enfants dans toutes les activités, en respectant les règles de sécurité, de législation en vigueur et les normes de Familles Rurales. A cet effet, les membres de l'équipe d'animation prennent leur repas avec les enfants afin de favoriser le contact pédagogique.

Les animateurs veillent à ce que les activités soient adaptées à chacun et prévoient des moments d'animation privilégiés où petits et grands vivront ensemble.

La vie à l'accueil de loisirs se déroule dans le respect :

- des rythmes de vie de chacun,
- des différences intellectuelles et physiques des enfants porteurs de handicap,
- de l'hygiène,
- de l'environnement,
- des locaux et du matériel (rangement, propreté...).

La vie à l'accueil de loisirs rend les enfants plus autonomes et contribue à développer leurs savoirs et leurs compétences.

Les repas pris en commun, dans le calme, permettent des contacts privilégiés entre les enfants qui ne se retrouvent pas forcément ensemble lors des activités, et mettent en pratique les idées de partage et d'entraide.

L'équipe d'animation et les responsables de Familles Rurales Vallée de la Bourbre sont à l'écoute des familles et les informent du déroulement du séjour de leur(s) enfant(s).

Présentation de l'accueil de loisirs

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Val-de-Virieu se situe dans le Nord Isère, en milieu rural. Il peut accueillir jusqu'à 50 enfants (dont 16 moins de 6 ans scolarisés) par semaine pendant les mois de Juillet et août et durant les petites vacances (Toussaint, Février et Pâques) ainsi que les mercredis.

Il accueille les enfants scolarisés à partir de 3 ans jusqu'à 12 ans.

Le centre est ouvert de 9h00 à 17h00, avec accueil de 8h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h00 pour les enfants et parents, et un service pré-accueil payant à compter de 7h30 à 8h00 et de 18h00 à 18h30.

L'accueil de loisirs est scindé en deux groupes : les 3-6 ans (16 maximum) et les 7-12 ans (de 24 à 34).

L'accueil des enfants se fait dans les locaux appartenant à la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné, un bâtiment de type ERP R 5^{ième} catégorie. A l'issue de l'accueil les groupes sont répartis par tranche d'âges. Pour la journée, les 3-6 ans ont une salle avec du mobilier adapté et les

7-12 ans utilisent une deuxième salle pour leurs propres activités. Il y a une troisième salle qui est un lieu pour des activités spécifiques et prendre les repas, avec une cuisine équipée attenante. L'ensemble correspond à une surface globale de 180 m². Pendant les temps d'accueil de loisirs, ces locaux sont aménagés pour permettre une libre circulation des enfants et une utilisation optimum du matériel pédagogique. L'accès est possible pour tous.

L'accueil de loisirs dispose d'un espace extérieur avec une cour, un préau et un petit parc en herbe adjacent à la cour. Régulièrement des sorties se font au parc municipal disposant d'un city-stade avec jeux d'enfants, de terrain de tennis...

L'équipe d'animation est composée d'un animateur-directeur BAFD, d'animateurs BAFA et stagiaires BAFA. L'équipe fonctionne en binôme : un animateur expérimenté et un stagiaire par groupe d'enfants, c'est à dire deux encadrants pour les 16 enfants moins de six ans et deux encadrants pour les 24 enfants plus de six ans.

Un personnel spécifique sera présent si un enfant porteur de handicap est accueilli.

Les stagiaires BAFA changent de tranche d'âge toutes les semaines.

Projet Pédagogique

L'accueil de loisirs est un espace d'accueil pour tous les enfants de Val-de-Virieu et des communes environnantes. C'est un lieu de vie, de rencontres et de convivialité qui répond à un besoin des familles en assurant la prise en charge des enfants en toute sécurité.

L'accueil de loisirs offre à ses usagers :

- des locaux adaptés à chaque tranche d'âge et présentant les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité,
- des activités adaptées au rythme de vie des enfants,
- un personnel d'encadrement formé et garantissant la sécurité physique, morale et affective des enfants,
- un projet pédagogique axé sur l'épanouissement des enfants.

Le Projet Pédagogique se place dans le cadre de référence du projet éducatif de l'association Familles Rurales Isère, faisant partie de l'union nationale des associations familiales dont l'accueil de loisirs de Vallée de la Bourbre est une entité, afin de créer un environnement formateur et d'épanouissement pour les enfants. Son but est de permettre à l'enfant d'avoir un contexte où il pourra développer son autonomie, sa créativité, ses responsabilités en participant à différentes activités et divers projets mais aussi à la vie collective du centre de loisirs.

Le Projet Pédagogique se décline selon les valeurs suivantes :

- La famille
- L'implication des personnes de tout âge
- La confiance, la responsabilité, la solidarité
- **L'accueil de tous et le respect du cheminement de chacun (sans distinction d'handicap)**
- La découverte et le respect de la nature

Il se décline en intentions éducatives suivantes :

- Impliquer les familles
- Intégrer les personnes de tout âge
- Responsabiliser sur différentes actions dans le groupe
- **Exercer une solidarité, une entraide et une coopération dans le groupe (sans distinction)**
- **Avoir une autonomie, prendre des initiatives dans la mesure de ses moyens (sans distinction)**
- Respecter les autres dans et hors du groupe, le règlement, les règles de vie, les horaires
- S'impliquer, participer sur différents projets
- Participation et communication avec les familles

Les projets d'activités permettent d'atteindre les objectifs élaborés en équipe sur les petites vacances et pendant l'été, ainsi que les mercredis :

Ils représentent ainsi différentes activités :

- activités manuelles et créatives
- sports en initiation (salle et terrain de sport à proximité, intervenants de sport)
- petits et grands jeux
- location de malles à jeux
- activités d'expression, improvisation, de coopération
- sorties (piscine, cinéma, neige, accrobranche, musée, etc...)
- lien avec les associations (sport, art, culture, bibliothèque...)

Objectifs et méthodes :

1. Permettre aux enfants de s'approprier les lieux d'accueil (aménagement, décorations, affichage de dessins)
2. Préserver les besoins propres à chaque tranche d'âge (accueil échelonné, salle de repos, temps calme et de repas, activités et jeux adaptés)
3. Permettre à l'enfant de jouer, d'être acteur de ses vacances (force de propositions, activités libres)
4. Aider les enfants à acquérir et à respecter les règles de vie (réfléchir et élaborer les règles de vie, favoriser l'expression)
5. Développer la solidarité, le collectif, le respect (jeux collectifs, de coopération, respect des règles)
6. Permettre à l'enfant de découvrir son environnement et le respecter (écocitoyenneté, balades, sorties, rencontres, récupération)
7. Développer les relations avec les parents (accueil, échanges, participation)
8. Intégrer dans le groupe un enfant handicapé, respecter et associer sa différence par le groupe et procurer une richesse de solidarité pour le groupe du centre de loisirs.

9. L'équipe d'animation se fixe des objectifs pour chaque temps de vacances.

De par notre fonctionnement nous souhaitons :

- **Prendre en compte chaque enfant comme un individu à part entière**
En effet, nous reconnaissons pour chacun son histoire personnelle et tentons de répondre aux besoins spécifiques de chacun.
- **Respecter les rythmes individuels des enfants**
C'est prendre en compte le rythme de chacun, adapter notre fonctionnement à chaque enfant et non demander aux enfants de s'adapter à une structure ne répondant à ses besoins.
C'est donner un choix dans l'activité qui doivent répondre aux souhaits des enfants.
- **Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs**
En le consultant et en impliquant l'enfant dans les choix d'activités, en le sollicitant sur l'appréciation des activités par l'utilisation de boîte à idées et de moments d'échange enfants-animateurs.
De ce fait, le programme d'activités conçu par l'équipe d'animation n'est ni figé, ni exhaustif. Il est proposé aux enfants mais peut varier en fonction des souhaits des enfants, des opportunités d'animation....
- **Favoriser l'acquisition d'une plus grande autonomie**
Le désir de chaque enfant est de grandir, devenir adulte. L'autonomie se construit au rythme de l'enfant, notre rôle est de l'accompagner dans sa progression vers une plus grande autonomie. Nous guidons l'enfant en évitant de faire à sa place (habillement, repas...) et l'associons dans le fonctionnement de la vie du centre en apprenant les tâches de la vie quotidienne (mise de table, rangement...)
- **Permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer des activités répondant à leurs besoins**
En proposant un choix d'activités varié afin de répondre le mieux possible au besoin de chacun en tenant compte de leur âge et de leur développement.
En éveillant la curiosité de l'enfant en lui proposant des activités de découverte (de soi, des autres, de l'environnement).
- **Associer les parents, renforcer le lien avec les familles**
Nous considérons les parents comme des partenaires pédagogiques de premier ordre et notre travail ne peut s'effectuer sans leur participation active. Pour ce faire, ils sont conviés aux réunions, aux événements du centre (spectacle, exposition) et sont invités à remplir un questionnaire de satisfaction en fin de centre. Les temps d'accueil du matin et du soir seront aussi des moments privilégiés pour l'échange Parent/Enfant/Animateur afin d'aborder ou revenir sur les temps de la journée.
- **Permettre aux enfants d'approfondir la connaissance de son environnement afin de se l'approprier**
Notre objectif n'est pas d'enfermer l'enfant dans un lieu, mais bien de lui permettre de prendre place dans son environnement, d'en devenir acteur grâce à des activités spécifiques de découverte du milieu naturel (jeux de piste, sortie découverte).
L'accueil de loisirs se trouvant dans une commune rurale, l'accent sera mis sur la connaissance

de la flore et la faune, de l'écosystème du Nord Isère, ainsi que sur la protection de cet environnement.

- **Inscrire l'accueil de loisirs et les enfants dans la vie du village**

Par l'organisation de rencontres avec les habitants, de temps festifs, par la mise en valeur du patrimoine culturel et des savoir-faire de Val-de-Virieu et des communes avoisinantes, par la participation avec des associations du village (randonnée pédestre, association de couture, club des anciens, clubs sportifs...).

Activités

L'activité est un puissant facteur pour le développement de l'individu. C'est par l'apprentissage que l'enfant se construit et maîtrise son environnement.

Notre conception des activités c'est mettre en place des animations afin de répondre au mieux aux besoins des enfants. Quand l'activité le demande, nous faisons intervenir des personnes ressources (intervenants, bénévoles, parents) aux compétences particulières (sports, nature, arts...) et proposons des sorties variées et originales.

A cela se rajoute des temps de jeux, formels et informels, car nous croyons que le jeu tient une place importante dans l'activité de loisirs. Le jeu permet d'aborder un bon nombre de notions primordiales comme l'écoute, le respect des règles, l'échange, l'imagination, la compétitivité, la coopération...

"L'enfant ne joue pas pour apprendre mais il apprend parce qu'il joue".

L'équipe d'animation définit un grand thème par semaine sur lequel s'articulent les activités et les moments forts (sortie, intervention, spectacle...)

L'évaluation des activités par les enfants se déroule chaque jour, après le goûter, lors de l'échange Enfants-Animateurs, et pour le parent par un questionnaire de satisfaction à la fin des vacances.

Les projets d'activités permettent d'atteindre les objectifs élaborés en équipe.

Vie Quotidienne

L'Accueil

L'accueil se déroule de 8h00 à 9h00 le matin. Le moment d'accueil permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs.

Il a le choix entre plusieurs activités informelles (jeux, lecture, dessin, oisiveté).

L'animateur est disponible pour chaque enfant, cela peut passer de la discussion avec un enfant, au jeu ou à la lecture d'un livre. Il peut aussi faciliter la rencontre d'enfants autour d'un jeu

commun. L'animateur est aussi disponible et à l'écoute des parents pour toute information.

C'est un temps très important puisqu'il fait le lien entre le milieu familial et la vie à l'accueil de loisirs.

Le Repas

Le repas est un temps convivial, de calme et de détente. Chaque animateur est en charge d'une table.

La nourriture servie est de qualité, équilibrée et fournie en liaison froide par le prestataire retenu qui garantit ses menus et la diversité des repas proposés.

Tous les enfants sont invités à prendre leur repas mais en aucun cas ils ne sont forcés à finir leur assiette si le met servi leur déplaît. Les enfants aident pour la mise de table, le débarrassage, ainsi que pour le nettoyage de la salle de cantine.

De surcroît, nous souhaitons que le repas soit aussi un moment d'éducation et de prévention à la santé (hygiène, intérêt de l'équilibre alimentaire).

Le Temps Calme

C'est le temps d'après repas (13h-14h). Il permet aux plus jeunes (3-6 ans) de se reposer dans des locaux prévus à cet effet (lit, obscurité) pour mieux appréhender les activités de l'après-midi. La sieste s'effectue dans la salle de sieste au sein des locaux, équipée de petits matelas, de couvertures et coussins.

Pour les plus grands, il consiste en des jeux calmes ou des petites activités manuelles (scoubidou, jeux de construction, bracelet brésilien...), moments de lecture qui permettent de faire redescendre la courbe de la journée et de repartir après sur des activités plus intenses l'après-midi.

Le Goûter

Temps de pause dans l'après-midi, il réunit enfants et adultes dans un climat convivial. Il permet le lien entre les différents temps d'activités de l'après-midi et la fin de la journée.

Un soin particulier est apporté à la diversité des goûters durant la semaine. Il est proposé à l'enfant des produits laitiers (yaourts, fromages), des fruits, des produits issus des ateliers cuisines pour contribuer à un équilibre alimentaire.

La réunion enfants-animateurs

Il a lieu après le goûter et réunit les enfants et les animateurs. C'est un temps d'échange de parole et d'écoute, de prise de décisions sur la vie du centre. C'est aussi un moment de régulation entre enfants et entre enfants et adultes. C'est également un temps d'évaluation sur une semaine. C'est enfin un moment où peuvent émerger des projets, se décider des activités et où tout le monde peut s'exprimer.

La Fin de Journée

Entre 17h et 18h. C'est le temps d'accompagnement à la séparation avec le groupe. C'est le moment de l'aurevoir, de la liaison entre l'accueil de loisirs et la vie familiale. Les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes, comme au temps d'accueil. Les animateurs restent disponibles auprès des enfants.

Les postes : directeur et animateurs

Le Directeur de l'accueil de loisirs a comme fonction :

- l'animation de l'équipe,
- la gestion financière, matérielle et administrative (tenue du cahier de compte, du registre des présences...),
- les relations avec les différents partenaires,
- les relations avec les familles.

Il a un rôle de référent et de formateur auprès de son équipe d'animation.

Il est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et rend compte à la présidente de Familles Rurales de Vallée de la Bourbre, elle-même en lien avec la Fédération de Familles Rurales de l'Isère. Il occupe aussi un poste d'animateur.

Les animateurs, diplômés ou en formation ont pour fonction :

- accueillir de manière individualisée l'enfant et sa famille,
- privilégier la communication et l'échange d'information au sein de l'équipe comme avec les familles,
- assurer la sécurité physique et affective de l'enfant ainsi que son hygiène corporelle,
- participer activement aux réunions de préparation, de régulation et de bilan,
- élaborer des projets d'activités en cohérence avec le projet pédagogique de l'accueil de loisirs,
- proposer aux enfants un choix d'activités de qualité tout en leur laissant la possibilité de construire leur journée selon leurs envies et leurs besoins.
- participer de manière active aux activités des enfants qui le souhaitent,
- faire appliquer par tous les règles de vie et de veiller au respect des locaux et du matériel (jeux, matériel pédagogique...).

Évaluation des animateurs lors du séjour

L'évaluation se joue sur deux tableaux, formel et informel.

L'évaluation informelle durant tous les temps d'animation et de vie quotidienne.

L'évaluation formelle durant :

- une réunion de régulation le mardi ou le mercredi de chaque semaine pour revenir sur le début de semaine et analyser le fonctionnement afin de permettre à l'équipe de faire un point de mi-parcours et une réunion bilan en fin de semaine,
- un bilan personnel en fin de séjour.

Ces modalités serviront en particulier aux stagiaires, mais tous les animateurs auront un bilan personnel à la fin de la session.

Les critères d'évaluation sont présents dans la grille d'évaluation fournie dans le projet pédagogique.

En fin de séjour, une enquête qualité pourra être distribuée aux parents pour leur permettre de rendre compte de leur avis sur le déroulement de l'accueil de loisirs.

Grille d'évaluation

| Intitulés | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | Observations |
|---|---|---|---|---|---|--------------|
| La santé et la sécurité | | | | | | |
| Sait garantir la sécurité morale et affective des enfants | | | | | | |
| Sait garantir la sécurité physique des enfants | | | | | | |
| Sait rassurer les enfants | | | | | | |
| Sait apporter les soins « basiques » en cas de petit accident (coups, désinfection, pansements, etc...) | | | | | | |
| Connaît l'essentiel de la législation Jeunesse et sports en matière d'accueil des mineurs. | | | | | | |
| Sait être à l'écoute des enfants | | | | | | |
| A une connaissance du public | | | | | | |
| Au sein de l'équipe | | | | | | |
| Sait écouter ses collègues | | | | | | |
| Participe activement la préparation et/ou réunion | | | | | | |

| | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|
| A une capacité d'analyse | | | | | | |
| Fait force de proposition | | | | | | |
| Est à l'heure | | | | | | |
| Sait se documenter | | | | | | |
| Sait gérer son propre rythme | | | | | | |
| Sait « passer le relais » quand le besoin s'en fait sentir | | | | | | |
| Faire part de ses problèmes d'ordre pédagogique | | | | | | |
| Le fonctionnement | | | | | | |
| Comment a été l'organisation de l'accueil ? | | | | | | |
| Les moyens matériels ont-ils été suffisants ? | | | | | | |
| Il y a-t-il eu respect des horaires (accueil, activités, ...) ? | | | | | | |
| Comment a été la préparation des activités ? | | | | | | |
| Comment a été la préparation et la gestion des sorties ? | | | | | | |
| Comment ont été les intervenants extérieurs ? | | | | | | |
| Comment a été la gestion des temps calme ? | | | | | | |
| Comment a été la gestion des repas ? | | | | | | |
| L'activité | | | | | | |
| Sait adapter l'activité à l'âge des enfants | | | | | | |
| Sait adapter l'activité aux conditions climatiques | | | | | | |

| | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|
| Sait adapter l'activité à la fatigue des enfants | | | | | | |
| Anticipe et prépare ses activités | | | | | | |
| S'implique dans l'activité | | | | | | |
| Sait créer un «imaginaire» | | | | | | |
| Sait gérer un temps calme | | | | | | |
| Sait gérer un temps de repas | | | | | | |
| Sait gérer un temps d'activité | | | | | | |
| Sait gérer un temps de voyage | | | | | | |
| Sait gérer un temps d'accueil | | | | | | |
| Les relations / Le partenariat | | | | | | |
| Sait prendre en compte les demandes des parents | | | | | | |
| Travaille avec les animateurs Brevets d'état | | | | | | |
| Travaille avec les animateurs Surveillants de Baignades | | | | | | |
| Travaille avec l'équipe de service | | | | | | |
| Le projet | | | | | | |
| Connaît la notion de projet | | | | | | |
| Travaille avec une méthodologie de projet | | | | | | |
| Partage les valeurs du projet | | | | | | |

Règlement Intérieur

La vie en collectivité nécessite un certain nombre de règles que tous doivent respecter pour le bon déroulement de la session.

Pour les Animateurs :

La consommation d'alcool ou de produits stupéfiants est strictement prohibée.
La violence physique et verbale est proscrite.

L'ALSH est un espace non-fumeur y compris dans la totalité de son enceinte (cour et bâtiment).
L'animateur profite de son temps de pause pour fumer à l'extérieur de l'enceinte du centre (cf. lois sur l'interdiction du tabac dans les lieux publics).

De même, l'usage du téléphone portable se limite au temps de pause ou à la communication avec le personnel dirigeant.

Les animateurs doivent se présenter au centre dans une tenue correcte et décente.

Pour les enfants :

Les enfants doivent respecter les règles de vie dans leur intégralité. Ces règles de vie sont écrites et débattues chaque début de semaine avec les groupes d'enfants, de manière à intégrer une réflexion sur la vie en collectivité et le respect des règles en général : considération du personnel technique et encadrant, politesse envers les autres enfants.

Journée Type

| Horaires | 3-6 ans | 7-12 ans |
|-------------|---|---|
| 8h00 | Accueil des enfants | |
| 8h-9h | Arrivée échelonnée. Activités calmes : dessin, jeux de société, puzzle... | Arrivée échelonnée |
| 9h-10h30 | Activités manuelles et Activités de plein air | Énoncé de la journée et début des activités Départ pour la cantine Toilette et lavage des mains |
| 10h30-11h10 | Activités sportives | |
| 11h10-11h30 | Retour au calme : chants, comptines... Départ pour la cantine Toilettes et lavage des mains | |
| 11h45-13h | Repas ou Pique-Nique | |
| 13h-13h30 | Sieste et Temps calme | Temps calme |

| | |
|--------------|-------------------------------------|
| 14h30-16h 30 | Activités (par groupe ou en commun) |
| 16h45-17h | Goûter |
| 17h-18h | Accueil des parents |

Citation

" Les enfants, dans leurs jeux, savent faire toute chose de tout : un bâton devient un fusil, un morceau de bois une épée, tout chiffon une marionnette, et tout recoin une cabane. "

Johann Wolfgang von Goethe



Le paiement validera votre inscription.

ATTENTION : 3 jours minimum pour que les enfants vivent pleinement les thèmes proposés.

Vacances Toussaint Octobre 2024

| Nom et Prénom de l'enfant Date de Naissance | Semaine 1 21/10/24 au 25/10/24 | Semaine 2 28/10/24 au 31/10/24 | Montant et N° Chèque |
|--|--|--|--|
| | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours | |
| <i>Jours de la semaine</i> | ○L ○M ○M ○J ○V | ○L ○M ○M ○J | |
| | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours | |
| <i>Jours de la semaine</i> | ○L ○M ○M ○J ○V | ○L ○M ○M ○J | |
| | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 5 Jours | <input type="checkbox"/> Forfait 3 Jours <input type="checkbox"/> Forfait 4 Jours | |
| <i>Jours de la semaine</i> | ○L ○M ○M ○J ○V | ○L ○M ○M ○J | |
| <u>Pré accueil</u> | <input type="checkbox"/> 7H30-8h <input type="checkbox"/> 18H-18H30 | <input type="checkbox"/> 7H30-8h <input type="checkbox"/> 18H-18H30 | Préciser les jours : ○L ○M ○M ○J ○V |